



**AVIS PUBLIC  
PLAN MUNICIPAL ET ARRÊTÉ DE  
ZONAGE DE LE GOULET**

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que le village de Le Goulet a adopté deux arrêtés intitulés « arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Le Goulet », portant le n° 40 et « arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Le Goulet », portant le n° 41.

L'arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal a été approuvé par le ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux le 3 juin 2022 et déposé au bureau d'enregistrement du comté de Gloucester le 23 juin 2022, sous le numéro 42783671.

L'arrêté modifiant l'arrêté de zonage a été déposé au bureau d'enregistrement du comté de Gloucester le 15 août 2022, sous le numéro 42984055.